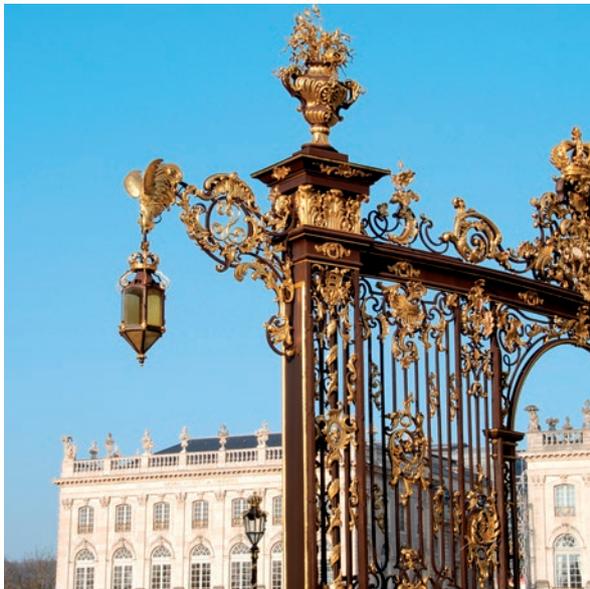
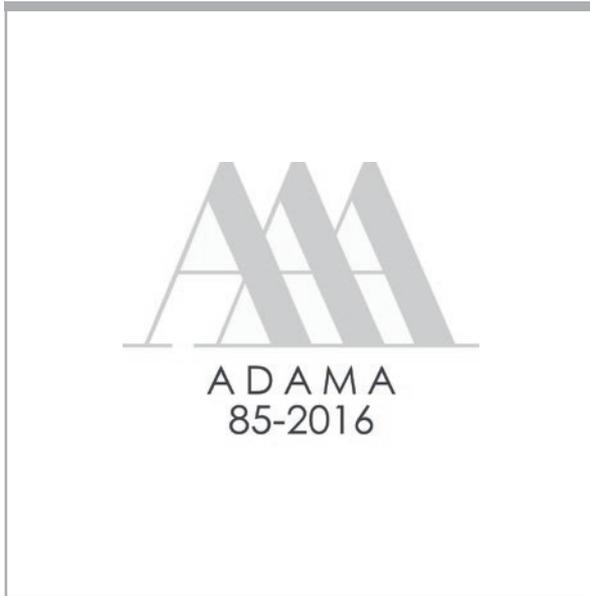


ADAMA 85-2016

Titre de créance présentant un risque de perte en capital
en cours de vie et à l'échéance



Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
- **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé.)
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie.
Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

(1) Notations de crédit au 4 novembre 2015 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

Communication à caractère promotionnel

ADAMA 85-2016, titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition à l'évolution de l'indice actions européen Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant) ;
- À partir du mois 12, un gain potentiel de 0,50 % par mois écoulé, depuis la date de constatation initiale, soit l'équivalent d'un gain de 6 % par année écoulée, selon l'évolution de l'indice (soit un taux de rendement actuariel net de 5 % maximum⁽¹⁾) ;
- À l'échéance des 8 ans, **une perte en capital partielle ou totale**, si l'indice a subi une baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

ADAMA 85-2016 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

N.B. :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur. La valeur nominale et les sommes versées par l'investisseur divergent dans le cas, par exemple, où le produit est acheté en dehors de la période de souscription.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance, le 5 février 2024). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-Titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux, hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

AVANTAGES

Objectif de gain de 0,50 % par mois écoulé, soit un gain équivalent à 6 % par année écoulée, depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾.

Dès lors que l'indice clôturé au moins à son niveau initial, **le produit peut être automatiquement remboursé chaque mois à partir du mois 12.**

Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance : l'intégralité du capital est restituée à l'échéance si l'indice n'a pas subi une baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽¹⁾.

INCONVÉNIENTS

Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.

Risque de perte partielle ou totale en capital au terme des 8 ans : en cas de baisse de l'indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.

Plafonnement des gains : le gain potentiel est fixé à 0,50 % par mois écoulé, soit un gain équivalent à 6 % par année écoulée, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement actuariel net maximum de 5 %⁽¹⁾).

L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.

L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) **ou un éventuel défaut de ces derniers** (qui induit un risque sur le remboursement).

Remboursement à l'échéance très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau de référence.

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables ; sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

A partir du mois 12, à chaque date de constatation mensuelle, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **à son niveau initial ou au-dessus**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL⁽¹⁾

+

UN GAIN DE 0,50 % PAR MOIS ÉCOULÉ⁽¹⁾
(SOIT ÉQUIVALENT À 6 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE)

Soit un taux de rendement actuariel net compris entre 4,03 % et 5 %⁽¹⁾ selon le mois de remboursement.

- Sinon, le support continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Cas favorable : si, à cette date, l'indice clôture **à son niveau initial ou au-dessus**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL⁽¹⁾

+

UN GAIN DE $96 \times 0,50 \% = 48 \%$ ⁽¹⁾

Soit un taux de rendement actuariel net de 4,02 %⁽¹⁾.

- Cas médian : si, à cette date, l'indice clôture **en dessous de son niveau initial mais que la baisse n'excède pas 30 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL⁽¹⁾

- Cas défavorable : si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

LE CAPITAL DIMINUÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE⁽¹⁾

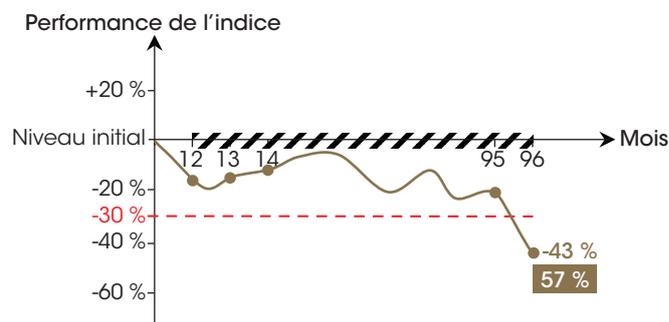
L'investisseur peut donc subir une perte en capital partielle ou totale.

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables ; sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

ILLUSTRATIONS

- Performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) par rapport à son niveau initial
- Montant remboursé
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance
- ▨ Période de constatation mensuelle

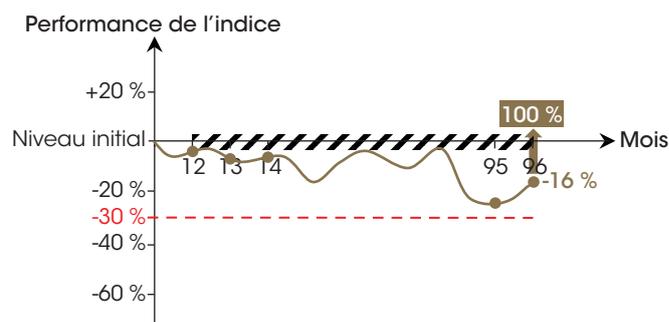
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



- Mois 12 à 95 : l'indice clôturé en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Mois 96 : l'indice clôturé en baisse de 43 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.
- **Montant remboursé** : intégralité du capital - 43 % = **57 % du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel net de -7,78 %⁽¹⁾ (identique à celui de l'indice).

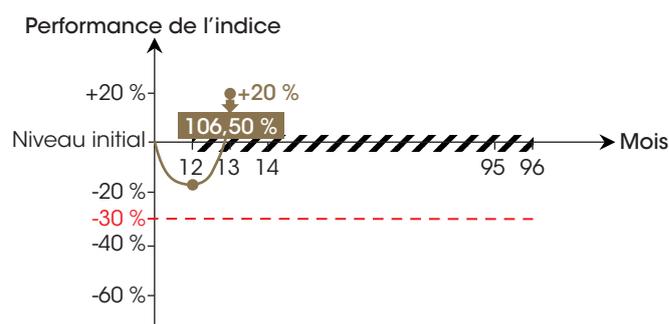
Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau initial à toutes les dates de constatation mensuelle et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



- Mois 12 à 95 : l'indice clôturé en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Mois 96 : l'indice clôturé en baisse de 16 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance.
- **Montant remboursé** : **intégralité du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel net de -1 %⁽¹⁾ (supérieur à celui de l'indice égal à -3,15 %⁽¹⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE RAPIDE DE L'INDICE



- Mois 12 : l'indice clôturé en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Mois 13 : l'indice clôturé en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial. Le produit est remboursé par anticipation avec gain.
- **Montant remboursé** : intégralité du capital + gain de $(13 \times 0,50\%) = 106,50\%$ **du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel net de 4,98 %⁽¹⁾ (inférieur à celui de l'indice égal à 17,32 %⁽¹⁾, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à une date de constatation mensuelle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 0,50 % par mois.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables ; sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent

Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® et donc de l'évolution du marché actions européen.

Risques de marché

Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice Euro Stoxx 50® se situe aux alentours du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau initial.

Risque découlant de la nature du support

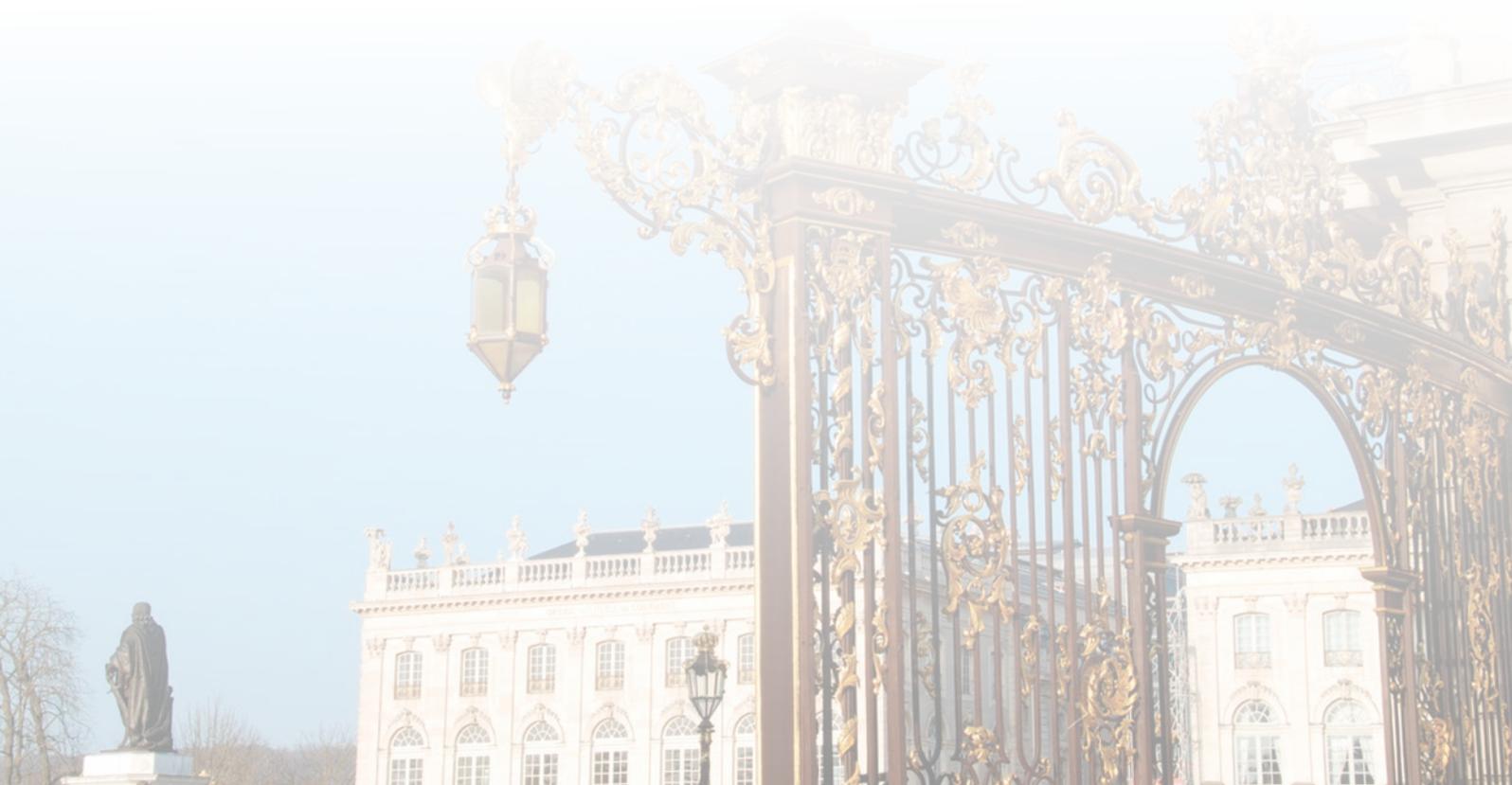
En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf contrat d'assurance).

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

Risque de contrepartie

L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.



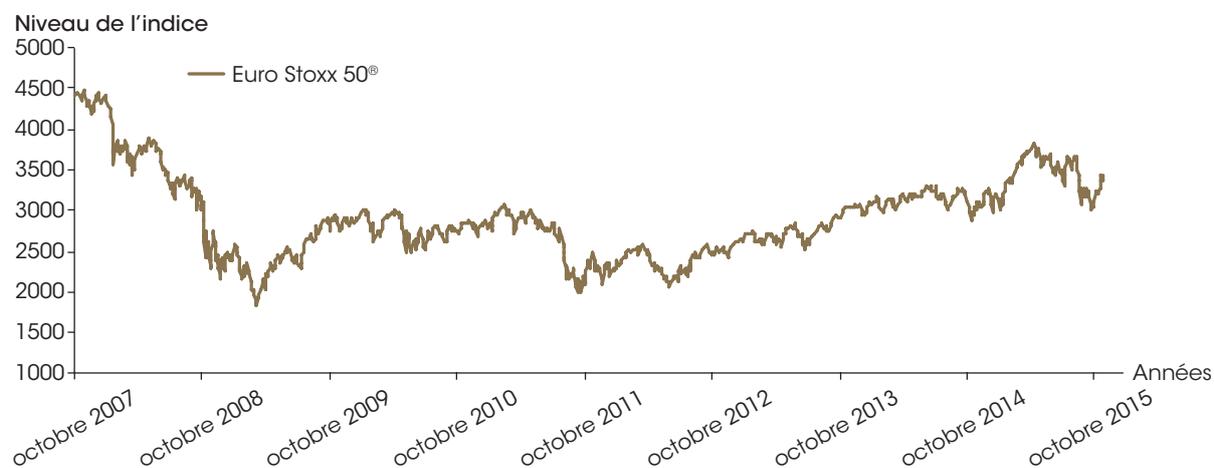
L'INDICE EURO STOXX 50® – DIVIDENDES NON RÉINVESTIS

L'indice Euro Stoxx 50® est composé de 50 des premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

La performance de cet indice est calculée sans réinvestissement des éventuels dividendes distribués par les actions qui les composent.

Niveaux historiques (entre le 30 octobre 2007 et le 30 octobre 2015)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Performance de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Euro Stoxx 50®	12,59 %	36,53 %	20,15 %	-23,41 %

Source : Bloomberg, le 30 octobre 2015



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013050598
Forme juridique	EMTN, Titres de créance de droit anglais, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Montant de l'Émission	60 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie
Souscription	Du 20 novembre 2015 au 20 janvier 2016
Commissions de distribution	Des commissions (commission à la souscription et/ou sur encours) seront payées au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du Montant de l'Émission. Les détails de ces commissions sont disponibles auprès du distributeur sur demande. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® Code ISIN : EU0009658145 (dividendes non réinvestis).
Date d'émission	20/11/2015
Date de constatation du niveau initial de l'indice	20/01/2016
Dates de constatation mensuelle	Mois 12 : 20/01/2017 Mois 29 : 20/06/2018 Mois 46 : 20/11/2019 Mois 63 : 20/04/2021 Mois 80 : 20/09/2022 Mois 13 : 20/02/2017 Mois 30 : 20/07/2018 Mois 47 : 20/12/2019 Mois 64 : 20/05/2021 Mois 81 : 20/10/2022 Mois 14 : 20/03/2017 Mois 31 : 20/08/2018 Mois 48 : 20/01/2020 Mois 65 : 21/06/2021 Mois 82 : 21/11/2022 Mois 15 : 20/04/2017 Mois 32 : 20/09/2018 Mois 49 : 20/02/2020 Mois 66 : 20/07/2021 Mois 83 : 20/12/2022 Mois 16 : 22/05/2017 Mois 33 : 22/10/2018 Mois 50 : 20/03/2020 Mois 67 : 20/08/2021 Mois 84 : 20/01/2023 Mois 17 : 20/06/2017 Mois 34 : 20/11/2018 Mois 51 : 20/04/2020 Mois 68 : 20/09/2021 Mois 85 : 20/02/2023 Mois 18 : 20/07/2017 Mois 35 : 20/12/2018 Mois 52 : 20/05/2020 Mois 69 : 20/10/2021 Mois 86 : 20/03/2023 Mois 19 : 21/08/2017 Mois 36 : 21/01/2019 Mois 53 : 22/06/2020 Mois 70 : 22/11/2021 Mois 87 : 20/04/2023 Mois 20 : 20/09/2017 Mois 37 : 20/02/2019 Mois 54 : 20/07/2020 Mois 71 : 20/12/2021 Mois 88 : 22/05/2023 Mois 21 : 20/10/2017 Mois 38 : 20/03/2019 Mois 55 : 20/08/2020 Mois 72 : 20/01/2022 Mois 89 : 20/06/2023 Mois 22 : 20/11/2017 Mois 39 : 23/04/2019 Mois 56 : 21/09/2020 Mois 73 : 21/02/2022 Mois 90 : 20/07/2023 Mois 23 : 20/12/2017 Mois 40 : 20/05/2019 Mois 57 : 20/10/2020 Mois 74 : 21/03/2022 Mois 91 : 21/08/2023 Mois 24 : 22/01/2018 Mois 41 : 20/06/2019 Mois 58 : 20/11/2020 Mois 75 : 20/04/2022 Mois 92 : 20/09/2023 Mois 25 : 20/02/2018 Mois 42 : 22/07/2019 Mois 59 : 21/12/2020 Mois 76 : 20/05/2022 Mois 93 : 20/10/2023 Mois 26 : 20/03/2018 Mois 43 : 20/08/2019 Mois 60 : 20/01/2021 Mois 77 : 20/06/2022 Mois 94 : 20/11/2023 Mois 27 : 20/04/2018 Mois 44 : 20/09/2019 Mois 61 : 22/02/2021 Mois 78 : 20/07/2022 Mois 95 : 20/12/2023 Mois 28 : 21/05/2018 Mois 45 : 21/10/2019 Mois 62 : 22/03/2021 Mois 79 : 22/08/2022
Dates de remboursement anticipé	Mois 12 : 03/02/2017 Mois 29 : 04/07/2018 Mois 46 : 04/12/2019 Mois 63 : 04/05/2021 Mois 80 : 04/10/2022 Mois 13 : 06/03/2017 Mois 30 : 03/08/2018 Mois 47 : 03/01/2020 Mois 64 : 03/06/2021 Mois 81 : 03/11/2022 Mois 14 : 03/04/2017 Mois 31 : 03/09/2018 Mois 48 : 03/02/2020 Mois 65 : 05/07/2021 Mois 82 : 05/12/2022 Mois 15 : 04/05/2017 Mois 32 : 04/10/2018 Mois 49 : 05/03/2020 Mois 66 : 03/08/2021 Mois 83 : 03/01/2023 Mois 16 : 05/06/2017 Mois 33 : 05/11/2018 Mois 50 : 03/04/2020 Mois 67 : 03/09/2021 Mois 84 : 03/02/2023 Mois 17 : 04/07/2017 Mois 34 : 04/12/2018 Mois 51 : 04/05/2020 Mois 68 : 04/10/2021 Mois 85 : 06/03/2023 Mois 18 : 03/08/2017 Mois 35 : 03/01/2019 Mois 52 : 03/06/2020 Mois 69 : 03/11/2021 Mois 86 : 03/04/2023 Mois 19 : 04/09/2017 Mois 36 : 04/02/2019 Mois 53 : 06/07/2020 Mois 70 : 06/12/2021 Mois 87 : 04/05/2023 Mois 20 : 04/10/2017 Mois 37 : 06/03/2019 Mois 54 : 03/08/2020 Mois 71 : 03/01/2022 Mois 88 : 05/06/2023 Mois 21 : 03/11/2017 Mois 38 : 03/04/2019 Mois 55 : 03/09/2020 Mois 72 : 03/02/2022 Mois 89 : 04/07/2023 Mois 22 : 04/12/2017 Mois 39 : 07/05/2019 Mois 56 : 05/10/2020 Mois 73 : 07/03/2022 Mois 90 : 03/08/2023 Mois 23 : 03/01/2018 Mois 40 : 03/06/2019 Mois 57 : 03/11/2020 Mois 74 : 04/04/2022 Mois 91 : 04/09/2023 Mois 24 : 05/02/2018 Mois 41 : 04/07/2019 Mois 58 : 04/12/2020 Mois 75 : 04/05/2022 Mois 92 : 04/10/2023 Mois 25 : 06/03/2018 Mois 42 : 05/08/2019 Mois 59 : 04/01/2021 Mois 76 : 03/06/2022 Mois 93 : 03/11/2023 Mois 26 : 03/04/2018 Mois 43 : 03/09/2019 Mois 60 : 03/02/2021 Mois 77 : 04/07/2022 Mois 94 : 04/12/2023 Mois 27 : 04/05/2018 Mois 44 : 04/10/2019 Mois 61 : 08/03/2021 Mois 78 : 03/08/2022 Mois 95 : 03/01/2024 Mois 28 : 04/06/2018 Mois 45 : 04/11/2019 Mois 62 : 06/04/2021 Mois 79 : 05/09/2022
Date de constatation finale	Mois 96 : 22/01/2024
Date d'échéance	Mois 96 : 05/02/2024
Valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur Reuters [code FR0013050598=BNPP], Bloomberg et sur Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double Valorisation	Une double valorisation des Titres de Créance sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	NYSE Euronext Paris

(1) Notations de crédit au 4 novembre 2015 :

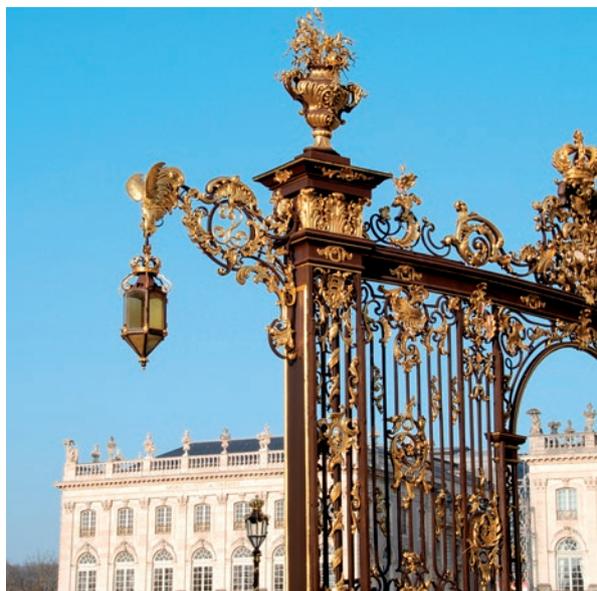
- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



ADAMA
85-2016



ADAMA 85-2016 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée :** (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de visa 15-262 (AMF), (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 20 novembre 2015, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur les sites Internet www.amf-france.org et www.privatfo.fr. STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING